



Accusé de réception en préfecture	
Numéro de l'acte	2024-170 INMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

QUESTION N°2024-170

FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : CREATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET CUISINE CENTRALE A L'ECOLE JULES FERRY KERGOMARD

RAPPORTEUR :

Joël DUQUENOY

Conseiller Délégué aux Finances

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Etat poursuit son action d'aide à l'investissement au bénéfice des communes,

Considérant que l'appel à projet Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) de l'exercice 2025, dont les dossiers doivent être déposés au plus tard le 31 janvier 2025, par voie dématérialisée, auprès des services de la Préfecture,

Considérant que la Ville d'Arques souhaite créer un restaurant scolaire à l'école Jules Ferry Kergomard et que pour mener à bien ce projet la Ville d'Arques souhaite demander le soutien financier de l'Etat,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : SOLLICITE un financement DETR auprès des services de la Préfecture, pour l'opération visant à créer un restaurant scolaire à l'école Jules Ferry KERGOMARD,

ARTICLE 2 : PROPOSE le plan de financement prévisionnel suivant :

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE JULES FERRY KERGOMARD			
DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros HT
Travaux	1 295 049,57 €	Autofinancement	754 782,50 €
Honoraires - Architecte	113 828,02 €	Subventions Publiques	708 020,83 €
Autres missions	34 500,00 €	• Collectivités territoriales	
Aléas	19 425,74 €	Département du Pas-de-Calais	250 000,00 €
		CAPSO - Fonds de concours	135 000,00 €
		• Etat	
		Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux	323 020,83 €
		Dépenses éligibles DETR 1 292 083,33€HT	
TOTAL DEPENSES	1 462 803,33 €	TOTAL RECETTES	1 462 803,33 €

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	24
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 16 décembre 2024

Le secrétaire de séance,
Sébastien DUCHATEAU



Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
19 DEC. 2024 et publication ou
notification le **19 DEC. 2024**
Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Affiché le 17 décembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents** pour la question 2024-134, **22 présents** à partir de la question n°2024-135
- **5 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.